

2 Jours (15h)

Tarifs

1 150 € TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

800 € TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

600 € TTC pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Roger DUCHAMP • RD Consultancy Services

Session

23 et 24 mars 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun

Objectifs opérationnels

Découvrir le marché de l'assurance plaisance des particuliers, son environnement, les conditions d'assurance du marché français, celles du marché anglais, l'impact des conditions particulières, les critères de souscription, la prime et les règles de gestion des sinistres.

Connaître l'environnement commercial et juridique des yachts commerciaux, des mégayachts qu'ils soient d'usage privé ou commercial.

Comprendre et analyser les clauses d'assurance R12, les polices Risques de Guerre et le fonctionnement des Polices P and I à prime fixe ainsi que la couverture de responsabilité de l'affréteur (commercial) et du locataire / skipper (à usage privé).

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Réalisation de cas pratiques, échanges d'expériences.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

Les bateaux de plaisance de moins de 24 mètres

Le cadre juridique : Une difficulté pour l'assureur (Marine Insurance Act ou Titre I et III du Code des assurances)

Les produits du marché pour les bateaux de moins de 24 mètres et les bateaux de plaisance à usage personnel

- Les Conditions des compagnies françaises.
- Institute Yacht Clauses.

L'analyse des risques, les critères de souscription, la tarification et la prime d'assurance, la TCA, l'IPID

La gestion du sinistre plaisance

Les bateaux de plaisance de plus de 24 mètres

Les spécificités techniques et juridiques des yachts de plus de 24 mètres

- Les permis et les brevets de skipper des navires de plaisance à usage privé ou commercial, l'enregistrement des navires.
- Les navires dont la longueur est supérieure à 24 mètres.
- Les pavillons : Le RIF, Cayman, BVI, île de Man, Malte, etc.
- Le problème des sanctions.

Les couvertures d'assurance

- Les Conditions American R12.
- Les conditions particulières annexées au R12.
- P and I Rules des Clubs et Polices à Prime Fixe.
- Les garanties de couverture aux Marins.
- La couverture d'assurance des attentats et des risques de guerre.